

agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ?

par Étienne Landais*

article repris du *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°33, avril 1998

Derrière le discours sur le développement durable, c'est en réalité un nouveau contrat social qui est proposé aux agriculteurs. Et l'on ne peut exclure que la durabilité représente, pour l'agriculture des prochaines décennies, un « moteur » aussi efficace que l'a été la productivité au cours de la période précédente.

1. Émergence d'une notion d'origine politique

La notion de « développement durable » (sustainable development) a fait son apparition officielle dans le discours politique lors de la publication en 1987 du rapport demandé par les Nations unies à la commission présidée par Gro Harlem Brundtland¹, premier ministre norvégien, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Rio-de-Janeiro, qui l'a consacrée cinq ans plus tard, en juin 1992 :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

Cette notion s'est imposée, aux États-Unis d'abord, vers le début des années 1980. Son émergence coïncida avec le tournant politique que prit alors la majorité des composantes du mouvement écologiste. Elle marquait l'évolution de son discours, qui passait d'une contestation radicale des modèles de développement dominants, au nom d'une conception très « écocentrée » de l'environnement et de sa préservation, et donc très défensive vis-à-vis de l'action de l'Homme, à une position plus « anthropocentrée », reconnaissant la légitimité du développement économique et social et cherchant à concilier les exigences de ce développement avec celles de la protection des ressources et des milieux naturels. Née de la dialectique entre conserver et construire, entre transmettre et transformer, la notion de développement durable répond à celle d'environnement et apparaît en quelque sorte comme son prolongement dans le sens de l'action. En ce sens, elle reprend des réflexions antérieures, et notamment la problématique de l'*écodéveloppement* prônée dans les années 70, en France, par Ignacy Sachs.

¹ Le « rapport Brundtland » a été publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) sous le titre *Notre avenir à tous*, aux éditions du Fleuve, à Montréal (Canada). 1989, 2^e édition, 432 p.

Si tous s'accordaient sur le constat de la mondialisation des problèmes et donc de la recherche des solutions, l'enjeu des longues discussions qui aboutirent à Rio à la reconnaissance solennelle de la nécessité de prendre en compte les revendications des écologistes dans l'action politique consistait essentiellement à négocier un compromis acceptable entre trois parties représentant respectivement les intérêts de l'environnement, ceux des pays industrialisés du Nord soucieux de concilier développement économique et protection de l'environnement et ceux des pays du Sud préoccupés exclusivement de développement économique et social à court terme. Il s'agissait donc, pour cette négociation triangulaire, de concilier les exigences du long terme et les nécessités du présent. Les premières caractérisent le discours écologiste. Les secondes, les discours des politiques et des économistes². Ce compromis ne put être trouvé qu'en s'appuyant sur des considérations inspirées d'humanisme et de morale sociale. C'est en effet au nom de l'équité et de la solidarité entre les sociétés actuelles, d'une part, et entre ces sociétés et les sociétés à venir, d'autre part, que fut élaborée la doctrine qui inspira la définition du rapport Brundtland.

Cette doctrine considère que la protection des ressources et des milieux naturels est une condition nécessaire pour assurer la durabilité du développement, la finalité ultime restant l'amélioration sur le long terme des conditions de vie des hommes. Aux objectifs écologiques et économiques initiaux s'ajoutent ainsi des objectifs sociaux, politiques et géopolitiques, voire culturels. Bien entendu, cet élargissement multiplie les points de vue possibles sur la notion de durabilité et s'accompagne d'un foisonnement d'interprétations, encore enrichi par la diversité des sociétés impliquées et des niveaux d'organisation considérés.

Dans la majorité des cas cependant, la réflexion reste fondamentalement centrée, au moins dans les pays du Nord, sur les moyens concrets de concilier sur le long terme les dynamiques de développement avec la protection des ressources et des milieux naturels. Elle intègre ce que j'appellerai un principe de responsabilité et de subsidiarité, qui affirme que chacun est impliqué, à son niveau d'action, dans la poursuite de ces objectifs. Elle intègre également bien souvent ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « principe de précaution », qui appelle à prévenir les risques, notamment écologiques, sans attendre que leur réalité soit établie de manière indiscutable³.

Durable ou soutenable :
pour s'y retrouver dans une terminologie non neutre.

Le sous-développement et la misère peuvent être *durables*, et même « écologiquement corrects », bien qu'ils ne soient ni vivables, ni moralement supportables, ni donc soutenables. Le glissement de la terminologie s'accompagne, aux yeux de certains observateurs, d'un dérapage éthique, et marquerait l'abandon de la solidarité Nord-Sud.

Au-delà, on délaisse souvent le concept global de développement pour ne parler que de gestions sectorielles durables : « l'agriculture durable » en est un bon exemple. Cette terminologie s'accompagne d'une nouvelle restriction de la question initiale : l'accent est mis sur les modalités d'une gestion plus respectueuse de l'environnement et le souci de la transmission patrimoniale aux générations futures : capacités de production, patrimoine naturel et cadre de vie intacts. Il s'agit là de questions d'ordre technique et non plus moral ou socio-politique, ce qui légitime qu'on fasse appel aux spécialistes du secteur considéré. D'un débat de société centré sur les fins, on passe à un débat de techniciens centré sur les moyens.

² Les modèles économiques privilégient le court terme en raison de l'existence des taux d'intérêt et, par voie de conséquence, des procédures d'actualisation qui prennent un poids décisif dans le calcul économique à long terme (« Ce qui se passera dans trente ans ? Peu importe, l'actualisation l'efface. » C. HENRY : un développement durable est-il possible ? Communication aux journées 1997 de l'Association Natures, Sciences, Sociétés : *La notion de durabilité : quelles pistes pour la recherche ?* Paris, 11-12 décembre 1997).

³ *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*. Sous la direction d'Olivier Godard, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme / INRA, 1997.

2. Des principes à l'action

Le concept de durabilité se construit graduellement dans la conscience collective et ses traits évoluent au fur et à mesure de cette appropriation sociale, sous la pression des questions soulevées par sa mise en œuvre concrète.

La « durabilité faible » a marqué la première étape de ce processus. Reposant sur le principe de la subordination de l'environnement aux intérêts de l'espèce humaine⁴, cette position qui se voulait « humaniste » reposait en réalité sur une auto-référence du développement au développement et conduisait en pratique à privilégier de manière systématique le bien-être de l'homme dans toute situation concrète d'arbitrage. Elle s'est avérée totalement inopérante en termes de gestion.

La « durabilité forte » qui lui a succédé dans les conceptions dominantes a marqué une seconde étape. Elle repose sur la remise en cause, plus ou moins complète, du principe de substituabilité. Différentes propositions en découlent. Par exemple, d'identifier un noyau de « capital naturel critique » non substituable, à protéger absolument. Ou encore d'exiger la non-décroissance du capital naturel pris comme un tout. Le débat est très ouvert, mais il apparaît de plus en plus clair que, dans une perspective de gestion, la seule solution opératoire consiste à donner à la durabilité un contenu environnemental autonome vis-à-vis du développement économique.

Quelle démarche peut-on imaginer pour rendre opératoires ces principes abstraits ? La définition suivante peut, me semble-t-il, nous y aider : « *Gérer, c'est agir délibérément dans le but d'influencer un système d'action en fonction de buts explicites formulés en termes de performances, donc appuyés sur un ensemble cohérent de jugements de valeur* »⁵. Le passage de modèles abstraits à des références concrètes, susceptibles de guider l'action, nécessite à mon avis une opération de « traduction » en deux temps. Les principes d'une gestion durable doivent d'abord - c'est le débat social - être traduits sous la forme d'un ensemble cohérent de ce que j'appellerai des « valeurs-objectifs ». Le partage de ces valeurs d'ordre philosophique, éthique, politique, est une condition indispensable au déclenchement de l'action collective. Dans un second temps - c'est le débat technique -, ces valeurs doivent elles-mêmes être déclinées en un ensemble de critères de performances, dont l'utilisation débouchera enfin sur l'élaboration de normes et de références pour l'action. Les deux phases de l'opération de traduction (qui, dans la réalité, ne se déroulent pas de manière successive, mais itérative) doivent logiquement, et c'est un point important, mobiliser des collectifs de nature différente : schématiquement, c'est à des collectifs socio-politiques que revient le rôle de définir les valeurs-objectifs, et à des collectifs formés de scientifiques, de techniciens et de professionnels que revient celui de produire les connaissances nécessaires puis d'élaborer les références pour l'action.

En pratique, la fonction des connaissances ainsi produites sera à la fois objectivante et normative. La fonction d'objectivation, qui s'incarne dans le « diagnostic de situation », joue un rôle essentiel pour le déclenchement de l'action, par la prise de conscience de l'écart entre, d'une part, la situation réelle et son évolution et, d'autre part, la situation et l'évolution souhaitables, définies à la lumière des valeurs-objectifs retenues. Le diagnostic permet, en outre, de définir le contenu de l'action. La fonction normative des connaissances se traduit par l'élaboration de normes et de références, puis leur utilisation pour guider et évaluer l'action.

⁴ Les biens naturels n'ont de valeur que par les services qu'ils rendent, et non pour ce qu'ils sont. Il suffit donc de veiller à ce que les éléments du capital naturel qui sont consommés soient remplacés par des éléments du capital « fabriqué ». Le principe de la substitution entre ces différentes sortes de capital est au centre de cette conception.

⁵ L. MERMET, communication aux journées 1997 de l'Association Natures, Sciences, Sociétés : *La notion de durabilité : quelles pistes pour la recherche ?* Paris, 11-12 décembre 1997.

3. Du développement durable à l'agriculture durable

Depuis la conférence de Rio, et malgré les difficultés enregistrées au début de l'année 1997, lors du Sommet de la Terre de New-York, la notion de développement durable poursuit son chemin, comme on a pu le constater récemment au Sommet de Kyoto (décembre 1997). En France, les Assises du développement durable, qui se sont tenues en 1996, ont donné une image du niveau de pénétration du concept de développement durable dans les préoccupations des responsables de l'action publique. L'indigence des contributions des « ministères qui préparent les hommes » (Éducation, Culture, etc.) contrastait avec la percée d'une culture de la durabilité dans les contributions des « ministères qui préparent les choses » (Industrie, Equipement, Agriculture, Aménagement du territoire). La politique agricole en constitue un lieu d'application privilégié, en raison de l'importance des impacts environnementaux des activités agricoles et forestières à l'échelle mondiale, de leur implication dans l'aménagement du territoire, de leur rôle dans la qualité et la sécurité de l'alimentation, et des risques de crise qu'a récemment rappelés l'affaire de la vache folle.

Cela dit, la prise en compte des impératifs environnementaux a été particulièrement laborieuse dans le secteur agricole français, en dépit de l'appel prémonitoire lancé en 1978 par le regretté Jacques Poly⁶ en faveur d'une agriculture « plus économe et plus autonome ». La mise en place dans le cadre européen, à partir de 1985, des premières mesures agri-environnementales (MAE) et notamment du fameux article 19 n'est pratiquement pas suivie d'effet en France, alors que les Britanniques, puis les Allemands et les Néerlandais, mettaient rapidement en place leurs dispositifs nationaux. C'est seulement à partir de 1989 que nous développerons les premières opérations expérimentales, l'impulsion décisive étant donnée en 1992-1993 par la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Longtemps réfractaires à toute remise en cause à fondement environnemental, les professionnels conviennent alors, en maugréant, que le modèle de développement suivi depuis trente ans pouvait poser des problèmes. Après l'heure de la résistance et la tentation du repli dans le bunker institutionnel, vient alors l'heure de l'ouverture, encore timide, sur les multiples questions et les multiples partenariats que met en jeu la réflexion sur une agriculture durable. Faciliter le changement en redéfinissant les problèmes, justifier la recomposition des réseaux et des alliances, définir un nouvel horizon qui permette aux adversaires d'hier d'élaborer des compromis autour d'objectifs communs, tels sont les enjeux stratégiques du concept d'agriculture durable et les raisons de son succès.

Dans de nombreux pays, quel que soit leur niveau de développement, la réflexion sur l'agriculture durable est ainsi d'actualité. Pour l'Union européenne, la déclaration de Cork (novembre 1996) a proposé de faire du concept de développement durable le pilier de la réflexion sur le développement rural pour les années à venir, même si « le paquet Santer » semble très en retrait par rapport à cette proposition. En France, la Loi d'orientation agricole en préparation lui fera une large place.

Il ne faut, je crois, ni s'exagérer ni sous-estimer la réalité du changement que cette évolution sanctionne et annonce à la fois. La montée en force de la notion de développement durable vient en effet recouvrir tout un ensemble d'initiatives dispersées qui tendaient à remettre en cause, à différents niveaux et à différentes échelles, les dynamiques et les modèles de développement antérieurs. Pour citer quelques exemples, les mesures en faveur de l'extensification des systèmes de production, les actions de développement local reposant sur des slogans du type « des hommes, un territoire, un produit » - ou même l'agriculture biologique - anticipaient sur cette évolution. On assiste depuis au moins vingt ans, dans le secteur agricole, à la construction sociale progressive des problèmes d'environnement et à l'évolution des mentalités vis-à-vis de ces problèmes. Le changement, de ce point de vue, n'est donc pas si important. Mais la promotion politique du développement durable vient

⁶ alors futur PDG de l'INRA.

aujourd'hui offrir aux réflexions antérieures un cadre conceptuel global et elle proposera probablement demain un cadre d'action unifié. Il y a là pour l'action politique un levier dont il est bien difficile d'évaluer aujourd'hui la puissance potentielle, c'est-à-dire la capacité à fédérer autour d'une démarche qualitative et non plus quantitative les acteurs du développement, à mettre en cohérence et en synergie des initiatives jusque là dispersées, concurrentes, voire contradictoires, et à capter les financements publics.

Derrière le discours sur le développement durable, c'est en réalité un nouveau contrat social qui est proposé aux agriculteurs. Et l'on ne peut exclure que la durabilité représente pour l'agriculture des prochaines décennies un mot d'ordre et un « moteur » aussi efficaces que l'a été la productivité au cours de la période précédente.

Sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de l'ANDA, un travail pionnier de réflexion, d'animation et de synthèse méthodologique a été entrepris en France, depuis 1993, dans le cadre de l'expérimentation sur les « plans de développement durable » (PDD). Ce travail a impliqué les organismes professionnels, la recherche (INRA et CEMAGREF) et surtout un millier d'agriculteurs répartis dans soixante petites régions agricoles. Appuyée sur le slogan « Une agriculture dynamique, partenaire de la nature, ouverte sur la société », cette expérimentation a permis de forger un certain nombre d'indicateurs de durabilité, de mettre au point des méthodes de diagnostic à différents niveaux d'organisation (diagnostic de territoire, diagnostic agri-environnemental, diagnostic d'exploitation), de développer une démarche d'ingénierie de projets, etc. Les « contrats territoriaux d'exploitation » qui font l'objet du titre I de l'actuel projet de Loi d'orientation agricole en sont directement issus.

4. Les difficultés de la « traduction » en termes scientifiques

Dans le discours des responsables de la recherche agronomique également, l'objectif de durabilité prend, depuis quelques années, une place croissante. La réforme récente de l'INRA s'inscrit dans ce mouvement. Elle organise le renforcement des recherches sur la qualité des produits, en liaison plus étroite qu'auparavant avec les recherches sur les conditions de la production agricole et l'organisation des territoires, le renforcement des recherches consacrées à la nutrition humaine et à la sécurité alimentaire ; elle met en place une direction scientifique intitulée « Environnement, Forêt et Agronomie » qui dispose de plus d'un tiers des moyens de l'INRA. Les documents de cadrage de la politique scientifique de cette nouvelle direction font largement référence à la durabilité. La recherche agronomique française se donne ainsi les moyens de développer dans un cadre cohérent les recherches qui permettront de répondre aux multiples questions que soulève, dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, le débat sur le développement durable.

Il est clair, à ce sujet, que de nombreux travaux s'inscrivent d'ores et déjà dans cette perspective : les recherches sur la lutte biologique contre les ravageurs des cultures, sur la limitation des intrants et la maîtrise des effluents, sur l'extensification des systèmes de production, sur la qualité des produits, sur la gestion des espaces ruraux, en sont quelques exemples. L'enjeu consiste à fédérer en un tout cohérent ces travaux dispersés et à renforcer l'ensemble.

Cette volonté politique se heurte néanmoins au fait que les chercheurs éprouvent de sérieuses difficultés à s'emparer du concept de durabilité et à le traduire sous forme de questions et d'objets de recherche pertinents. Ceci est lié, je crois, à trois difficultés principales, qui trouvent leur origine dans le fonctionnement même de la recherche scientifique.

1) La première tient à la dimension éthique qui sous-tend la définition du développement durable et lui confère un caractère conventionnel et normatif étranger à la démarche classique de la science. Ceci met particulièrement mal à l'aise les chercheurs, qui considèrent non sans raison qu'il est de leur rôle

d'étudier les phénomènes tels qu'ils sont et non de décréter ce qu'ils devraient être. En m'appuyant sur l'analyse ébauchée plus haut, j'avancerai de ce malaise l'interprétation suivante : faute d'avoir suffisamment clarifié elles-mêmes, comme il est de leur devoir de le faire, la nature des valeurs-objectifs sous les traits desquelles notre société entend se représenter l'idéal de développement durable, les instances politiques ont jusqu'à présent eu trop tendance à se réfugier derrière la science et à rejeter sur les chercheurs et leurs partenaires du développement la charge de l'ensemble de l'opération de « traduction » que j'ai évoquée. Or ceux-ci n'ont pas la légitimité nécessaire pour décider des valeurs-objectifs, leur rôle spécifique consistant à instrumentaliser ces valeurs, et bien entendu à participer en tant qu'experts, ou en tant que citoyens, au débat social et politique.

Il est donc nécessaire, pour surmonter le malaise éprouvé par les chercheurs vis-à-vis du développement durable, que l'on clarifie les rôles de chacun et que les instances politiques, au sens large, assument plus nettement leurs responsabilités, pour poser aux chercheurs des questions apurées des dimensions politiques ou éthiques sur lesquelles ils n'ont pas prise.

2) La seconde difficulté, c'est celle qu'éprouvent de plus en plus les chercheurs à penser globalement, surtout dans les sciences de la nature, qui restent très dominées par le paradigme expérimental classique et par les approches analytiques et réductionnistes qui vont de pair. Cette difficulté se double de celles que l'on éprouve pour intégrer les connaissances issues des diverses disciplines concernées, et plus encore pour piloter de manière concertée les recherches menées dans chacune de ces disciplines. Le problème est encore aggravé lorsqu'il s'agit de faire travailler ensemble les sciences de la nature et les sciences de la société. Or tel est précisément le cas en l'occurrence, le concept de durabilité mêlant au minimum l'écologique, l'économique et le social.

Le corollaire de la difficulté ou du refus de penser globalement, c'est malheureusement l'incapacité à répondre aux questions de la société. Ceci milite à mon avis pour que les institutions de recherche prennent explicitement en charge, en tant qu'objet de recherche, la « traduction » scientifique du concept de développement durable à différents niveaux d'organisation, et s'attachent en priorité à produire des analyses critiques des « modèles de développement » de l'agriculture. C'est seulement lorsqu'auront été conduites ces clarifications interdisciplinaires qu'il sera possible de faire l'inventaire des questions à traiter, d'arrêter une stratégie de recherche globale et d'envisager les nécessaires approfondissements par thème ou par discipline.

À leur décharge, il faut dire que les chercheurs, particulièrement dans les instituts de recherche finalisée, sont soumis à une injonction paradoxale, dans la mesure où leur travail est de plus en plus évalué sur des critères académiques et disciplinaires. Ceci se traduit par des réactions de rejet pur et simple qui vont jusqu'à mettre en cause les notions même de demande sociale et de développement durable, considérées comme non scientifiques et donc comme irrecevables. Suivant cette opinion, les problèmes globaux ne relèvent pas de la science, mais de la politique. Cette façon d'évacuer la demande sociale au nom de l'excellence scientifique n'est guère recevable : à qui d'autre qu'aux chercheurs, en étroite interaction avec leurs partenaires socio-économiques, pourrait-il appartenir de traduire la demande sociale en questions de recherche ?

3) La troisième difficulté, qui n'est pas sans rapport avec la précédente, tient à la prise en compte de nouvelles échelles de temps et d'espace. Cette difficulté n'est pas nouvelle, mais elle est considérablement accrue par l'impératif du long terme qui est à la base du concept de durabilité et par l'élargissement concomitant des échelles spatiales concernées, imposé notamment, à l'extrême, par la mondialisation des échanges économiques et la prise en compte de changements écologiques globaux à l'échelle de la planète, tel l'« effet de serre ».

Ceci entraîne concrètement de très grandes difficultés méthodologiques et métrologiques, en particulier pour l'évaluation des pratiques agricoles. Il ne s'agit plus seulement, en effet, d'évaluer les *effets* de ces pratiques, c'est-à-dire les transformations qu'elles entraînent au niveau des objets qu'elles visent directement (par exemple, l'effet des pratiques culturales sur l'état du sol et la croissance de la

végétation cultivée), mais aussi les *conséquences* qu'elles sont susceptibles d'entraîner à plus ou moins long terme sur n'importe quel autre objet ou système.

Il s'agit là, et c'est bien le problème, d'un défi quasi insurmontable pour le paradigme expérimental classique, qui cantonne par principe le chercheur dans un univers expérimental clos et étroitement contrôlé, « tout étant égal par ailleurs », alors que l'émergence de la notion de développement durable répond précisément à la révélation du fait qu'il n'est plus possible de considérer que l'état et le devenir du monde sont indépendants de nos pratiques quotidiennes.

Le petit schéma de la figure 1 (ci-dessous), qui n'a l'air de rien de prime abord, explicite ce problème. L'univers expérimental des sciences de la nature s'inscrit, sauf exception, dans la case située en haut et à gauche du schéma. La difficulté de sortir de cette case est déjà considérable lorsqu'il ne s'agit que d'étudier les effets des pratiques étudiées (que l'on songe, par exemple, aux difficultés rencontrées pour suivre les transferts spatiaux des produits polluants issus des intrants agricoles ou pour évaluer les effets à moyen et long terme des pratiques d'élevage sur la santé animale). Elle devient, comme je l'ai dit, proprement insurmontable lorsqu'il s'agit d'évaluer les conséquences de ces pratiques sur le reste du monde, c'est-à-dire précisément sur tout ce qui n'est pas contenu dans l'univers expérimental. Quel dispositif expérimental pourrait-il répondre à la question de l'influence de l'amélioration génétique de la production laitière sur l'emploi ou sur l'occupation du territoire par l'élevage bovin laitier ? Aucun. On est là dans le domaine des problèmes complexes, des recherches en situations réelles, singulières, ni maîtrisées ni répétables, à mille lieues de la comparaison à des « témoins », du « tout égal par ailleurs » et de l'universalité postulée des résultats expérimentaux. C'est donc en d'autres termes que la question doit être posée.

Espace	ici	Ailleurs
Temps		
Maintenant	↓	↓
Plus tard	↓	↓

Figure 1. Une grille d'analyse spatio-temporelle pour l'évaluation des effets et des conséquences des pratiques agricoles
 Flèches horizontales : transferts spatiaux, influence du local sur le global ;
 flèches verticales : effets retardés, effets cumulatifs, effets de compensation, etc.
 D'après J.M. Legay, 1993.

Comment la recherche agronomique peut-elle construire un cadre d'analyse global pertinent face aux questions qui lui sont posées en termes de développement durable ? Je n'ai bien entendu aucune solution miracle à proposer, seulement des éléments de réflexion plus ou moins disparates. En ce qui concerne les dispositifs et les démarches de recherche, on pense inévitablement au développement de la pluridisciplinarité, des approches systémiques et de la modélisation⁷. Pour importants qu'ils soient, ce ne sont cependant pas de ces aspects que je traiterai ici, mais plutôt de ceux qui sont liés aux fonctions-clés que, dans notre jargon de chercheurs, nous appelons les fonctions de problématisation et d'instrumentalisation, c'est-à-dire des manières de poser et de traiter concrètement le problème du développement durable en agriculture.

⁷ Cf J.M. LEGAY, 1997. *L'expérience et le modèle. Un discours sur la méthode*. Paris, INRA Éditions, Collection Sciences en questions, 112 pp.

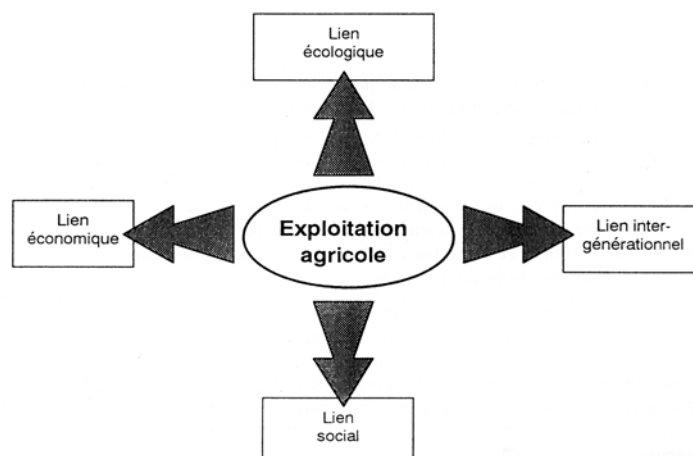


Figure 2. Les exploitations agricoles dans leur environnement quatre types de relations cruciales pour un développement durable.

5. Les composantes de la durabilité à l'échelle des exploitations agricoles

« Un développement durable, c'est d'abord un développement viable aujourd'hui »⁸. Cette formule s'applique en particulier aux cellules de base de l'activité agricole : les exploitations agricoles. Je privilégierai ce niveau d'organisation pour montrer, sans aucune intention normative, comment il est possible de décliner le concept de développement durable pour lui donner un contenu concret, susceptible de fonder la formulation de questions de recherche, la construction d'outils de diagnostic et l'élaboration de références. Je m'appuierai pour ce faire sur les travaux d'une instance socio-politique qui a été mise en place par le ministère de l'Environnement : la Commission française du développement durable (CFDD). Cette instance a eu le mérite d'explicitier les valeurs-objectifs qu'elle propose, dont les principales sont les suivantes : équité sociale, emploi, occupation du territoire, préservation de l'environnement et de la biodiversité⁹.

On peut dire, à propos de la durabilité du développement des exploitations agricoles, ce que l'on dit de la reproduction de tout système ouvert : elle résulte des rapports que l'exploitation entretient avec son environnement, au sens le plus large du terme. Ces rapports, je propose de les classer sous quatre grandes rubriques¹⁰ (figure 2, ci-dessus) :

- le lien économique renvoie au marché et à l'insertion de l'activité productive des exploitations dans des filières amont et aval, à travers notamment les produits qu'elles mettent sur le marché ;

⁸ J. WEBER, communication au séminaire *Le développement durable, son application à l'agriculture* (CEZ-Bergerie nationale, Rambouillet, 28-30 avril).

⁹ *Développement durable. Contribution au débat national*. CFDD, rapport 1996 (Éléments de bilan, priorités d'action, 8 thèmes, 35 propositions).

¹⁰ D'autres découpages sont bien entendu possibles. Ainsi, l'expérimentation PDD retient trois axes : économique, écologique et social, tandis que pour Patrice Lepage, directeur du CEDAG, le développement durable se décline selon 4 "E" : Economie (viabilité économique, transmission des exploitations) ; Environnement (préservation des ressources, paysages) ; Equité (droits à produire, répartition de l'activité sur le territoire) ; Ethique (règles à respecter dans l'exercice des métiers du vivant). (P. Lepage, communication à l'assemblée générale du CEDAG, Rennes, 30 mai 1997).

- le lien social renvoie à l'insertion des agriculteurs et de leur famille dans les réseaux principalement locaux de relations non marchandes, relations avec les autres agriculteurs comme avec l'ensemble des autres acteurs sociaux ;

- le lien entre générations est une dimension particulière du lien social. Je la distingue ici parce qu'elle renvoie à la fois à l'un des fondements du système de l'agriculture familiale, la transmission des exploitations d'une génération à l'autre à l'intérieur de la famille, et à l'idéal de solidarité entre générations, qui est au cœur de la définition du développement durable ;

- le lien écologique ou environnemental, enfin, renvoie aux rapports entre l'activité agricole et les ressources et milieux naturels, avec pour enjeu principal le renouvellement des ressources naturelles sur le long terme.

Cette classification simple des types de relations que les exploitations entretiennent avec leur environnement permet, je crois (bien que ces types de relations ne soient à l'évidence pas indépendants entre eux), de clarifier la question. En m'inspirant d'une expression popularisée par l'Institut de l'élevage, j'avancerai donc la formule suivante : « Qu'est-ce qu'une exploitation agricole durable ? C'est une exploitation viable, vivable, transmissible et reproductible » (figure 3, ci-dessous).

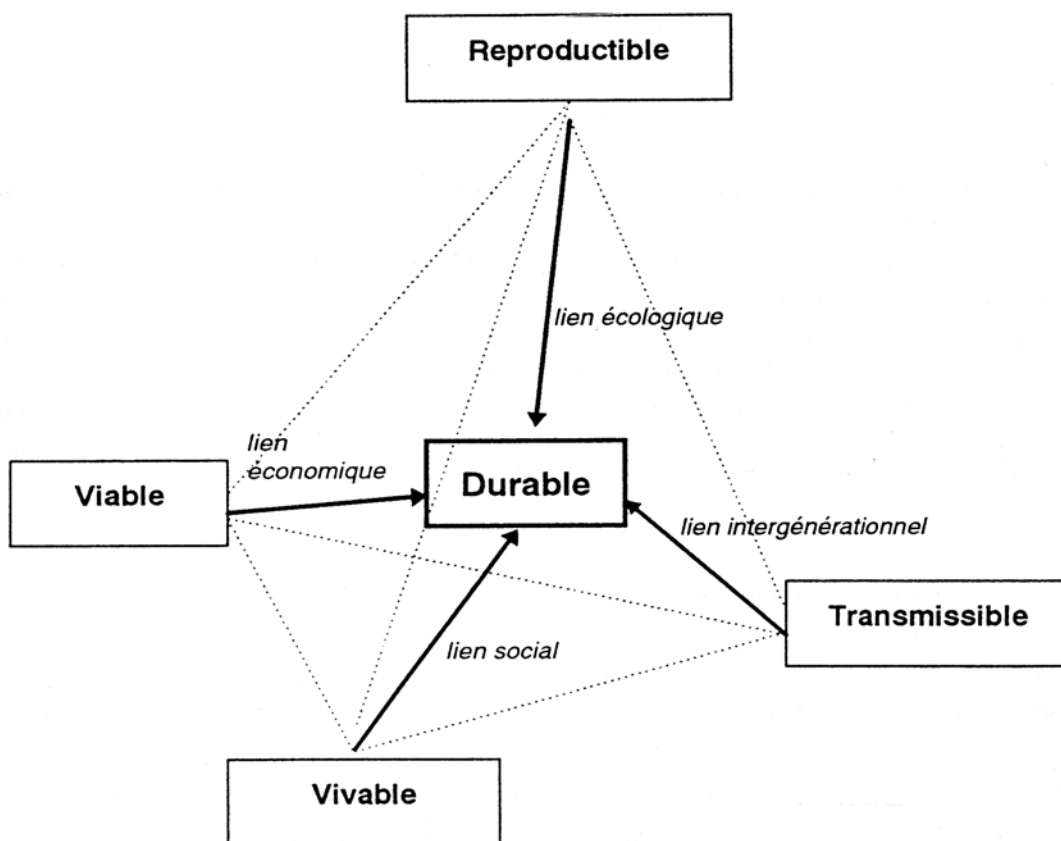


Figure 3. Les quatre piliers de la durabilité des exploitations agricoles

Examinons de plus près les critères de performances à travers lesquels il est possible de décliner ces quatre composantes de la durabilité des exploitations de manière à traduire sous une forme opératoire les valeurs-objectifs citées plus haut, ce que j'appelle instrumentaliser le concept de durabilité.

La **viabilité** dépend d'abord du niveau moyen de revenu, qui est lui-même fonction des revenus de la production, d'une part, du montant des concours publics à l'agriculture, primes et subventions diverses, d'autre part. Il est utile d'y rajouter, dans une perspective élargie au système famille-exploitation, les revenus liés aux activités non agricoles des ménages (que ces activités soient ou non liées à l'exploitation) et, d'une manière générale, l'ensemble de leurs revenus, quelle qu'en soit l'origine. La durabilité dépend de la sécurisation à long terme de chacune de ces sources de revenus.

Pour ce qui concerne les revenus de la production, on peut retenir deux aspects principaux :

- la sécurisation du système de production, qui dépend de ses performances technico-économiques, mais aussi de qualités globales telles que son autonomie, son caractère plus ou moins diversifié, sa souplesse et sa sensibilité aux aléas de toute nature. Ces qualités sont plus ou moins liées entre elles : ainsi, les systèmes autonomes et diversifiés sont généralement considérés comme plus souples et plus sûrs que les autres. La sensibilité à la sécheresse des systèmes laitiers herbagers est parfois citée comme un contre-exemple de cette relation entre autonomie et sécurité, mais seule une comparaison pluriannuelle permettrait d'en juger. Si les performances des systèmes d'élevage extensif varient en effet plus largement que celles des systèmes intensifs sous l'influence des aléas climatiques, cette variabilité ne met que rarement en cause l'équilibre de ces systèmes : le risque n'est pas fatalement associé à l'aléa¹¹ ;

- la sécurisation des débouchés et des prix, qui est négociée avec les participants de la filière aval, la définition de la qualité des produits représentant le point-clé de cette négociation. L'un des principaux enjeux qui se joue dans cette négociation est en fait l'indépendance des producteurs, c'est-à-dire leur capacité à conserver à leur exploitation le statut de centres de décision autonomes, par opposition à ce qu'il est convenu d'appeler leur intégration dans la filière. Je considère personnellement que cette indépendance représente également un facteur important de la durabilité des exploitations.

La « **vivabilité** » traduit la qualité de vie de l'exploitant et de sa famille, qui dépend à la fois :

- de facteurs endogènes, propres au système famille-exploitation considéré : charge mentale liée à la capacité de maîtriser le fonctionnement du système et à assumer les risques encourus, stress, charge de travail, contraintes, conditions et pénibilité du travail, risques physiques dans certains cas... Les seuils de tolérance varient beaucoup selon les individus, leur âge, leur origine, leur projet de vie et les compensations positives qu'ils trouvent dans l'exercice de leur métier. Il est à noter que, dans la plupart des cas, la diversification des activités est vécue positivement par les intéressés ;

- de facteurs exogènes, comme l'insertion dans les réseaux professionnels locaux, l'entraide, l'accès aux services et les relations de proximité d'une manière générale. Ces facteurs sont fonction de la densité et de la qualité du tissu agricole et rural local, de l'intensité et de la qualité des relations entre les agriculteurs et les autres acteurs locaux, et, en particulier, de la diversification des relations de partenariat dans lesquelles s'engagent les agriculteurs, question dont l'importance a été soulignée à juste titre par l'expérimentation PDD.

La « **transmissibilité** » est très liée à la qualité des relations sociales et économiques que nous venons

¹¹ Cf LANDAIS E., BALENT G., 1993. *Introduction à l'étude des pratiques d'élevage extensif*. In *Pratiques d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer*. Paris, INRA-SAD, pp. 13-35.

d'évoquer et à la place de l'agriculture dans la dynamique locale de développement. L'image de l'activité agricole, la représentation dans la société locale des métiers de l'agriculture et des modes de vie des agriculteurs, les valeurs qui lui sont associées sont en effet des facteurs déterminants de la motivation des jeunes à reprendre les exploitations.

Un problème particulier est relatif à l'image que se forment les futurs agriculteurs des exploitations de leurs parents à travers les schémas de pensée qui leur sont transmis durant leur formation. On peut penser à cet égard que le message techniciste et productiviste qui a largement dominé l'enseignement professionnel agricole au cours des dernières décennies n'a pas contribué à faire évoluer l'agriculture française dans le sens d'une durabilité accrue.

Se posent, en outre, divers problèmes pratiques liés à la succession. Ces problèmes d'ordre familial, juridique et financier sont aujourd'hui alourdis par l'accroissement des capitaux immobilisés, suite à la concentration des moyens de production, foncier, équipements, droits à produire... Ils se compliquent du fait de l'évolution des formes et des conditions d'exercice, que reflètent mal les textes réglementaires. Je citerai à ce sujet le problème-clé de l'évaluation de l'entreprise agricole, face au développement des actifs incorporels, qui ne se limitent plus, tant s'en faut, aux baux ruraux : les quotas betteraviers et laitiers, les droits à primes bovines, ovines et caprines, les droits de plantation viticoles, etc., sont en principe hors marché. Les contrats, les marques et labels, les clientèles posent également de délicats problèmes d'évaluation et de transmission¹².

Faut-il rappeler que l'agrandissement des structures, tendance lourde de l'évolution actuelle, entre mécaniquement en concurrence avec toute politique d'installation ? Il alourdit en outre la transmission des exploitations et peut, de ce point de vue, faire apparaître des contradictions entre l'amélioration de la viabilité des exploitations et leur transmissibilité. Des solutions innovantes devront être inventées pour faire face à ce type de difficultés. L'agrandissement rend aussi encore plus difficile l'installation hors cadre familial, déjà très pénalisée dans la pratique, et qui apparaît pourtant de plus en plus comme un complément indispensable aux successions familiales.

L'enjeu, c'est l'emploi agricole, la place de l'agriculture dans la société rurale et plus globalement l'avenir de l'agriculture familiale elle-même.

La « **reproductibilité** » environnementale tient à diverses composantes. La première est la qualité écologique des pratiques agricoles, appréciée à travers leurs effets sur les ressources naturelles, le sol, l'eau, l'air... D'une manière générale, dans le contexte des pays développés, les effets négatifs de l'activité agricole sur l'environnement ne mettent qu'exceptionnellement en cause la poursuite de cette activité, du moins ici et maintenant, contrairement à ce que l'on peut observer, par exemple, dans les pays tropicaux, où une moindre maîtrise technique, conjuguée à la grande fragilité de certains milieux, entraîne parfois des dégâts considérables en très peu de temps. La majeure partie des problèmes concerne les conséquences des pratiques agricoles à distance (diffusion de polluants dans les nappes phréatiques, les cours d'eau, les estuaires, la mer) et/ou à long terme (accumulation de polluants dans les sols, déclenchement de processus érosifs, etc.). Localement, ce sont donc essentiellement des conséquences en retour qui affectent indirectement la durabilité de l'activité agricole : réglementations restrictives, mesures fiscales, détérioration de l'image des systèmes de production et des produits, etc. De ce point de vue, l'acceptabilité sociale des systèmes de production dépend de la qualité du lien écologique.

D'une manière générale, la diversité des systèmes de production et des itinéraires techniques, leur adaptation aux milieux locaux, sont des facteurs importants de la qualité du lien écologique. L'uniformisation des techniques de production, tendance constamment associée à la conception

¹² Sur ce point, cf BARTHÉLÉMY D., 1997. *Evaluer l'entreprise agricole*. Paris, PUF, Collection Gestion.

dominante, qui assimile le progrès technique en agriculture à la « maîtrise du milieu », est un facteur de risque aussi bien en termes de biodiversité qu'en termes d'érosion, de dégradation des sols, voire de pollution, lorsqu'elle s'accompagne d'une intensification généralisée des pratiques productives.

Le lien écologique s'incarne dans le lien au territoire, qui devient un axe central du développement local, comme en témoigne la montée des « nouvelles fonctions » de l'agriculture (protection de l'environnement et de la biodiversité, entretien de l'espace, production de paysage, aménagement du territoire). Cet aspect de la durabilité est particulièrement important en élevage, parce que le lien au sol y est beaucoup plus labile qu'en production végétale, et donc susceptible de se distendre, voire de disparaître, comme dans les systèmes d'élevage hors-sol.

La qualité du lien écologique prend enfin une dimension symbolique, à travers la qualité des relations homme-nature dans les représentations sociales de l'activité agricole. Cette dimension symbolique retentit de plus en plus fortement sur l'ensemble des autres « liens ». L'image des systèmes de production devient, par exemple, une composante essentielle de la qualité des produits agricoles. De même, l'idée que se font les consommateurs de la qualité des relations homme-animal et du bien-être animal deviendra probablement un facteur de plus en plus important de la durabilité des systèmes d'élevage.

La perspective du développement durable souligne le fait que l'avenir des exploitations agricoles ne peut plus être évalué exclusivement, comme on a encore trop souvent tendance à le faire, à l'aune de leurs performances technico-économiques. Il apparaît donc nécessaire, pour se placer dans la perspective du développement durable, de réviser notre façon d'évaluer les systèmes d'exploitation, de préciser les valeurs qui fondent cette démarche, de forger des indicateurs qui les traduisent concrètement et d'élaborer les référentiels correspondants. L'approfondissement de cette démarche, qu'a adoptée, par exemple, l'expérimentation PDD, et qu'il convient de poursuivre, sans tomber pour autant dans le piège d'une « objectivation » normative de la durabilité des systèmes d'exploitation, représente un enjeu important pour tous les acteurs du développement rural.

Je me suis focalisé sur le niveau de l'exploitation agricole. Mais la réflexion doit se prolonger à d'autres niveaux d'analyse. Je pense en particulier à deux d'entre eux :

- celui des agricultures locales tout d'abord : il n'y a pas d'exploitations vivantes dans des agricultures mortes ! Je ne développerai pas ici cet aspect, qui a été abordé notamment dans l'expérimentation PDD, à travers le « diagnostic de territoire ». Il me semble qu'une démarche comparable à celle qui a été appliquée à l'exploitation permet d'identifier un certain nombre de variables indicatrices de la durabilité des agricultures locales, telles que l'ouverture de la profession agricole sur la vie politique et sociale locale et la qualité de son partenariat, l'organisation des filières et la maîtrise collective de la qualité des produits mis en marché, la diversité et la complémentarité des systèmes de production en présence, en particulier pour ce qui concerne l'occupation du territoire, la valorisation de ses ressources, la qualité des paysages produits ;

- celui de ce que j'appelle les « modèles de développement », cette expression recouvrant l'ensemble plus ou moins cohérent des grands choix techniques et économiques qui déterminent l'évolution d'un secteur de production agricole.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le progrès des techniques. Tout au contraire, les analystes s'accordent pour conclure que l'existence de trajectoires de développement durables, conciliant la croissance du capital « fabriqué » avec la protection du capital « naturel » est conditionnée par la dynamique du progrès technologique. Le problème tient à l'orientation qu'il convient de lui donner. Malheureusement, la réflexion sur le progrès technique se préoccupe par nature, si je puis dire, davantage du contenu que du contenant. Par exemple, les discussions sur les technologies automobiles

« propres » oublient de considérer les grands choix qui sont derrière : ceux du véhicule individuel, du transport routier, etc. Or ce sont ces choix-là, c'est-à-dire ceux qui portent sur ce que j'appelle les modèles de développement, qui sont réellement déterminants pour l'avenir ! Il en va de même en agriculture où la réflexion sur la durabilité des modèles de développement, bien qu'absolument fondamentale, me semble beaucoup trop rarement abordée. Je vais donc tenter d'expliquer brièvement dans quel esprit il nous faut, je crois, nous attaquer à cette réflexion.

6. Regard sur la durabilité des modèles de développement

Que nous le voulions ou non, l'agriculture moderne est devenue ce que d'aucuns appellent un « mégasystème technologique » à l'instar du nucléaire ou de la médecine, pour prendre des exemples très différents. La conséquence, c'est que, comme les autres systèmes technologiques, l'agriculture est de plus en plus soumise à des risques qui sont eux-mêmes d'origine technologique. Ces risques sont de deux types principaux :

- Les risques technologiques majeurs, caractérisés par une probabilité très faible mais des conséquences très graves. La catastrophe de Tchernobyl, les scandales du sang contaminé et de l'hormone de croissance en sont des exemples. En élevage, l'apparition de l'Encéphalopathie spongiforme bovine, première épizootie technogène connue, en est une autre illustration (si tant est que son origine soit effectivement liée à la défaillance des techniques industrielles de stérilisation des déchets d'équarrissage utilisés pour la fabrication des farines de viande au Royaume-Uni) ;

- les risques de rejet par la société des techniques utilisées. Ce rejet peut lui aussi entraîner des conséquences très importantes : les protestations des mouvements écologistes ont ainsi entraîné l'abandon du programme nucléaire allemand. Le boycott du « veau aux hormones » et, plus récemment, la crise de la vache folle et la désaffection temporaire des consommateurs vis-à-vis de la viande bovine témoignent de la prégnance particulièrement forte de ce type de risque dans le domaine agricole (et, sans doute, plus particulièrement en élevage), en raison de l'hypersensibilité de nos sociétés en matière de santé et de sécurité alimentaire.

Ces risques sont générateurs de crises qui manifestent, à mon avis, le caractère non durable de certains modèles techniques de développement et qui s'accompagnent de conséquences indésirables, en particulier pour les exploitants agricoles. Favoriser l'évolution vers un développement durable tout en évitant ces crises constitue donc, je crois, un objectif pertinent. Il s'agit en fait de maîtriser l'utilisation des techniques et, en particulier, d'éviter que s'applique la fameuse Loi de Gabor : « Tout ce qui est techniquement réalisable sera réalisé, quoi qu'il en coûte sur le plan moral ».

Le problème-clé, du point de vue du développement des techniques, est donc celui de la prévision et de la gestion des risques, puisqu'aussi bien la technique n'aura jamais le pouvoir de nous éviter l'incertitude et les risques dont s'accompagne toute visée d'avenir. Identifier et évaluer les risques liés au développement technologique, appliquer le principe de précaution sans tomber dans un immobilisme stérilisant, c'est donc contribuer à construire la durabilité du développement de l'agriculture. C'est dans cet esprit que nous devons, je crois, examiner les modèles de développement qui sous-tendent le développement actuel des différents secteurs de notre agriculture.

Zootechnicien, je me suis personnellement livré à cet exercice à propos de l'élevage bovin laitier. J'en concluais que le modèle de l'intensification de la production laitière, qui repose sur l'agrandissement continu des exploitations et des troupeaux, sur l'amélioration génétique des performances de production des vaches laitières et l'hégémonie de la race Prim'Holstein, et sur le recours croissant au maïs ensilage, au détriment de l'utilisation des surfaces en herbe, entre en contradiction avec la plupart

des valeurs-objectifs d'un développement durable et s'avère porteur de différents risques technologiques, dont les plus importants sont de nature environnementale¹³. Le modèle de développement de l'élevage porcin, qui est entré dans une crise ouverte, mériterait de même une analyse approfondie. Faute de compétences suffisantes, je ne ferai qu'esquisser ici cette analyse pour illustrer la démarche que je préconise.

Élevage porcin : où mène la concentration de la production ?

Le porc étant un omnivore, et non un herbivore, le lien au territoire est beaucoup moins fort en élevage porcin qu'en élevage bovin : il y a longtemps que l'on ne mène plus les porcs au pâturage et que la grande majorité des animaux est conduite en élevage hors-sol. Dans ces conditions, la concentration de la production et l'accroissement de la taille des unités de production s'est faite presque indépendamment des surfaces disponibles. Ce processus a entraîné des conséquences particulièrement négatives en termes de pollution organique : odeurs, contamination microbiologique des eaux, pollution azotée, etc. Ces conséquences sont d'une telle gravité qu'elles ont suscité dans nombre de pays la mise en place de mesures tendant à réglementer le développement de l'élevage porcin hors-sol. Aux Pays-Bas, principal concurrent de la France, la situation était tellement dégradée que ce pays a dû adopter une réglementation qui, dans un premier temps, a stoppé ce développement depuis 1989, avant d'imposer une diminution drastique des effectifs. Ce blocage a directement bénéficié à l'élevage français, qui en a profité pour se développer de plus belle. Entre 1985 et 1995, la production a augmenté d'environ 40%.

Le paradoxe est que l'essentiel de ce développement a été le fait des zones d'excédent structurel (ZES), c'est-à-dire des zones où la concentration de l'élevage est déjà si forte qu'elles sont incapables de recycler leurs effluents azotés, fumiers et lisiers. Ainsi, les départements bretons, qui concentrent plus de la moitié de la production nationale de porcs (et où, de surcroît, l'élevage porcin est associé à l'élevage bovin laitier et avicole), ont augmenté leur production porcine de 70% durant cette période.

Dans les ZES, les contraintes réglementaires ont pour effet d'augmenter les coûts de production. La directive Nitrates de la CEE, en limitant l'épandage à 170 unités d'azote organique par hectare, a déclenché une course au foncier qui contribue à ce renchérissement. Pour y faire face, les éleveurs ont encore concentré les structures de production tout en renforçant leur recherche de productivité. Ainsi, les élevages naisseurs-engraisseurs bretons, qui comptaient en moyenne 53 truies en 1988, en comptaient 90 en 1990 et 127 en 1994.

S'agit-il d'un développement durable ?

La peste porcine, un risque technologique majeur ?

J'évoquerai d'abord l'épizootie de peste porcine qui ravage depuis des mois l'élevage néerlandais, avec des conséquences économiques catastrophiques (le cheptel a déjà été réduit de plus d'un tiers). L'Allemagne et l'Espagne sont atteintes à leur tour. Encerclée par la maladie, la France en est aujourd'hui indemne, grâce à un dispositif sanitaire particulièrement efficace. Mais certains spécialistes estiment que notre pays n'est pas pour autant à l'abri. La transmission de cette maladie virale est en effet favorisée par deux facteurs directement liés au système technique de production : la densité du cheptel et l'intensité des échanges d'animaux (principalement de porcelets) entre élevages. L'évolution enregistrée aujourd'hui sur ces deux variables conduit à accroître le risque sanitaire.

¹³ Cette analyse a été publiée dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* sous le titre « Élevage bovin et développement durable » (1996, n°29, pp. 59-72).

Aux Pays-Bas, les pouvoirs publics ont profité de la fonte des effectifs pour décider que le cheptel ne pourrait pas revenir à son niveau antérieur. La crise joue ainsi son rôle, en dénouant les tendances qui l'ont fait naître. Mais le prix à payer est exorbitant et il est à souhaiter que l'élevage porcin français saura s'éviter un tel cataclysme.

Le lien environnemental

Sur le plan de l'environnement, le sens de l'évolution ne fait malheureusement guère de doute. Les réels efforts engagés en faveur de la maîtrise des pollutions sont loin d'être à la hauteur des enjeux et sont battus en brèche par la poursuite du processus de concentration : dans les ZES, le déséquilibre s'est accru. Une fois épuisés les moyens qui permettent de réduire la pollution à la marge (principalement en réglant mieux les apports alimentaires pour limiter la teneur en azote des effluents), le traitement industriel des lisiers apparaît comme la seule solution qui permette de ne pas remettre en cause le modèle de développement adopté. C'est donc la solution sur laquelle reposent actuellement tous les espoirs. Encore faudrait-il que les méthodes choisies n'aboutissent pas à relarguer dans l'atmosphère, sous forme d'ammoniac, une partie de l'azote contenu dans les produits traités. Faute de quoi, il ne s'agirait certainement pas d'une solution durable. L'ammoniac est un gaz polluant à fort effet de serre et la Bretagne ne pourra pas durablement se débarrasser de l'ammoniac qui l'empoisonne en le confiant tout bonnement aux vents d'ouest. Confrontés au même problème, les Néerlandais et les Allemands sont, pour leur part, extrêmement attentifs aux rejets atmosphériques d'ammoniac.

Le lien social

Considérons d'abord les effets de la concentration sur l'emploi. Le constat est simple : plus les élevages sont importants, moins ils créent d'emploi. Ainsi, les porcheries comptant entre 100 et 200 truies créent en moyenne deux fois plus d'emplois que les porcheries qui comptent plus de 200 truies (un travailleur pour 46 truies contre un travailleur pour 93 truies).

Un autre problème concerne l'évolution des modèles techniques de développement de la production porcine. Revenons un peu en arrière : traditionnellement, le naisseur était une activité consommatrice de main-d'œuvre, répartie en petits ateliers dans des exploitations disposant de peu de capitaux. Mais la plupart de ces ateliers ont aujourd'hui disparu et ce secteur est aujourd'hui moribond parce que la profession n'a jamais réussi à trouver une solution équilibrée et équitable pour régulariser le marché du porcelet, extrêmement instable (les prix varient du simple au double selon la conjoncture). Le secteur engraissement, plus concentré, caractérisé par son caractère spéculatif, a prospéré aux dépens des naisseurs, avec une rémunération du travail en moyenne deux fois supérieure et une meilleure rentabilité du capital. Finalement, ce déséquilibre chronique a assuré le succès du modèle naisseur-engraisseur, par ailleurs le plus fiable sur le plan sanitaire, sur lequel a reposé l'essentiel du développement jusqu'à ces dernières années, spécialement dans l'Ouest.

Aujourd'hui, le degré de concentration spatiale auquel on est parvenu en Bretagne impose, qu'on le veuille ou non, un redéploiement géographique, d'ailleurs entamé au profit des régions voisines, Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie. Cependant, des créneaux potentiels de développement de l'élevage porcin existent ailleurs, dans pratiquement toutes les zones céréalières, dont les exploitations disposent à la fois de céréales et d'oléoprotéagineux susceptibles de fournir l'essentiel d'une ration bon marché et des surfaces nécessaires à l'épandage. En dépit des résistances d'ordre culturel et du manque de savoir-faire qui constituent des obstacles réels, mais pas infranchissables, à l'adoption de la production porcine, les céréaliers manifestent, un peu partout, un intérêt croissant pour cette production. Disposant de capitaux, mais de peu de main-d'œuvre, ils s'intéressent à l'engraissement, voire au modèle nouveau du post-sevrage-engraissement, plutôt qu'au naisseur, plus technique, plus exigeant en main-d'œuvre et beaucoup moins rémunérateur. On en est sans doute à une période charnière, dont les enjeux sont à la fois la redistribution spatiale de la production et la redéfinition des modèles

techniques, avec un retour de la séparation des ateliers de naissance et des ateliers d'engraissement, ou plus probablement de post-naissage-engraissement.

Dans ce contexte, le problème qui commence à se poser un peu partout est celui de l'approvisionnement en porcelets. D'un côté, les éleveurs des zones les plus concentrées de France et des autres pays européens, qui disposent de capitaux et de savoir-faire, cherchent logiquement à délocaliser en priorité l'engraissement et exportent des porcelets. C'est bien entendu le cas des éleveurs bretons, qui désirent néanmoins conserver la maîtrise de l'ensemble de la filière de production et souhaiteraient implanter en zones céréalières, là où cela sera possible, des ateliers d'engraissement intégrés. De l'autre côté, les opérateurs locaux cherchent à sécuriser leur approvisionnement, ce qui les conduit à créer des maternités collectives, ateliers industriels de grande dimension (500 à 1 000 truies, voire davantage) conduits par des salariés. Enfin, certains groupements de producteurs ou certaines firmes d'alimentation du bétail montent des maternités fonctionnant sur le même modèle dans l'objectif de créer la demande en incitant les céréaliers à monter des ateliers de post-sevrage-engraissement. C'est, par exemple, la démarche de la firme Sanders, qui réalise un atelier de naissance en Picardie. Ce qui se profile derrière cette dernière évolution, c'est tout simplement le modèle d'intégration qui s'est imposé en élevage avicole.

La situation est donc très ouverte et il est clair que des enjeux de plus en plus stratégiques pèsent sur le naissage et sur l'organisation du marché des porcelets. La solution durable en termes d'emploi, d'occupation du territoire et de protection de l'environnement consisterait à adopter à l'échelle nationale une politique résolue d'installation de jeunes sur de petites structures d'élevage naisseur, en leur garantissant des débouchés et des prix stables assurant la viabilité de leurs exploitations. Cela supposerait de la part de la profession une prise de position nouvelle en faveur de l'installation, la contractualisation des échanges, le renoncement au caractère spéculatif de l'engraissement... Fera-t-on ces choix ? Il ne semble pas qu'on s'y prépare. A l'inverse, c'est, je le crains, l'industrialisation complète de l'élevage porcin en France qui est en marche, avec toutes ses conséquences sociales et politiques, que pourtant la profession récuse.

Or l'industrialisation de l'agriculture ne peut apparaître comme une voie de développement durable, à la lumière de ce qui a été dit plus haut des objectifs poursuivis. Une agriculture durable repose en effet sur des exploitations susceptibles de remplir dans la durée, individuellement ou collectivement, à l'échelle locale, les trois fonctions que l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître aux agriculteurs :

- une fonction économique de production de biens et de services, soutenant directement ou indirectement la création d'emplois ruraux ;
- une fonction sociale d'occupation du territoire, d'animation du monde rural et de transmission d'un patrimoine culturel spécifique ;
- une fonction écologique de protection de l'environnement et d'entretien de l'espace rural¹⁴.

Sur ce point, la déclaration de Cork sur le développement rural est, dans son soutien à une exploitation familiale autonome, diversifiée, pluri-active, créatrice d'emplois et gestionnaire du territoire, plus résolue que beaucoup des discours que l'on entend en France. La Commission française du développement durable, qui conclut dans son rapport 1996 (*op. cit.*) à la nécessité de « réorienter les soutiens, actuellement quasi exclusivement consacrés aux produits, vers les hommes et les territoires », va dans le même sens.

¹⁴ Cahier des charges résumé comme suit dans l'expérimentation PDD : « Des agriculteurs producteurs, gestionnaires de l'environnement, acteurs du monde rural ».

Conclusion : vers une agriculture retrouvée ?

À l'évidence, cette discussion sur la durabilité des modèles de développement nous ramène donc sur le terrain d'où nous étions parti, qui est celui des choix politiques. De ce point de vue, le nouveau contrat social que la société propose aux agriculteurs derrière le projet de développer une agriculture durable représente pour l'agriculture un enjeu essentiel.

J'aimerais dire, pour conclure, qu'il ne s'agit pas tant, pour les agriculteurs, d'ouvrir une période nouvelle, que de clore enfin l'épisode des Trente Glorieuses, épisode exceptionnel à bien des égards et dont les succès mêmes ont fait oublier certaines des valeurs qui s'inscrivaient au cœur de leur métier. Était-il de vertu plus paysanne que cette fameuse précaution qu'il s'agit aujourd'hui de réintégrer dans nos modes de gestion ? Qui était plus rompu que les agriculteurs à gérer dans cette incertitude que les économistes semblent découvrir aujourd'hui ? Qui mieux que les agriculteurs savait ménager l'avenir et préserver les ressources naturelles ? Et la gestion « en bon père de famille » ne fait-elle pas explicitement de la solidarité entre générations la référence de base d'une gestion raisonnable ?

Seul, cependant, le progrès technique peut ouvrir la voie à un développement durable, et les chercheurs sont particulièrement bien placés pour mesurer les défis qu'il faudra relever pour replacer notre agriculture sur une trajectoire vertueuse. Toute la question est de savoir si nous en aurons collectivement la volonté. La profession agricole saura-t-elle rompre avec une trajectoire qui banalise la profession, en la reléguant au rang d'une activité productive comme les autres et la soumet toujours davantage aux prétendues lois du marché, tout en isolant les agriculteurs au sein d'un monde rural où ils sont de plus en plus minoritaires ? Saura-t-elle resserrer le lien distendu avec le territoire, avec les « pays », avec toute la société rurale et faire d'une agriculture retrouvée le fer de lance d'un développement durable, en mobilisant pour y parvenir toutes les ressources des connaissances et des technologies nouvelles ?

Nous sommes apparemment là devant un pari historique, un pari risqué, que la profession, dont la plupart des élites ont été formées durant la période précédente, hésite encore à relever, d'autant que les messages qui lui parviennent de Bruxelles sont entachés d'une très forte ambiguïté.

Mais, en vérité, il n'y a pas le choix et c'est, je crois, le rôle de la recherche agronomique, qui est depuis toujours son plus fidèle partenaire, que d'en convaincre la profession agricole et de l'accompagner sur cette voie nouvelle ■

